

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL124

présenté par

Mme Schmid, M. Quentin, M. Marsaud et M. Mariani

ARTICLE 20 B

Substituer aux mots : « général, le Haut Conseil », les mots : « partiel, l'Assemblée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement sur l'article premier et la suppression de l'article 37.